



(22) **Date de dépôt/Filing Date:** 2014/01/29

(41) **Mise à la disp. pub./Open to Public Insp.:** 2015/07/29

(51) **Cl.Int./Int.Cl. B60S 11/00** (2006.01)

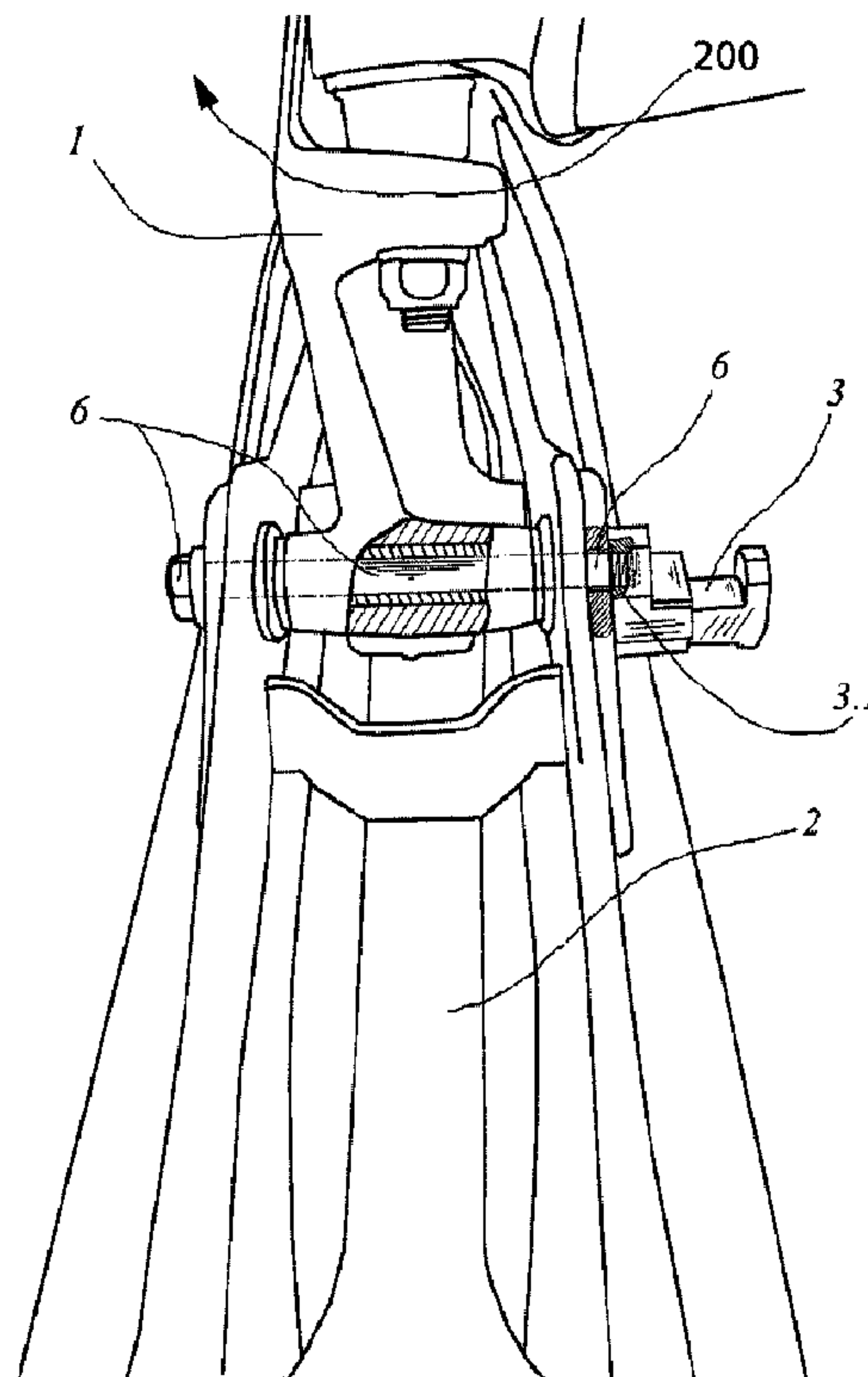
(71) **Demandeur/Applicant:**  
LACOMBE, DANIEL, CA

(72) **Inventeur/Inventor:**  
LACOMBE, DANIEL, CA

(74) **Agent:** NA

(54) **Titre : SUPPORT DE ROUE TEMPORAIRE DE MOTONEIGE**

(54) **Title: TEMPORARY WHEEL SUPPORT FOR SNOWMOBILE**



(57) **Abrégé/Abstract:**

Dispositif de fixation temporaire de roue pour les skis de motoneige ou autres objet quelconque qui comprend un dispositif de retenu, formé d'une base d'appui servant à retenir la base de la roue, d'une base de soutien servant à retenir la roue lorsque cette dernière ne touche pas le sol et n'est pas appuyé sur la base d'appui, de deux appuis latéraux servant à stabiliser la roue latéralement, ainsi qu'un dispositif de fixation, permettant au dispositif de retenu de se fixer aux skis d'une motoneige ou à un objet quelconque à l'aide d'un boulon.



**PRÉCIS DU MÉMOIRE DESCRIPTIF**

Dispositif de fixation temporaire de roue pour les skis de motoneige ou autres objet quelconque qui comprend un dispositif de retenu, formé d'une base d'appui servant à retenir la base de la roue, d'une base de soutien servant a retenir la roue lorsque cette dernière ne touche pas le sol et n'est pas appuyé sur la base d'appui, de deux appuis latéraux servant à stabiliser la roue latéralement, ainsi qu'un dispositif de fixation, permettant au dispositif de retenu de se fixer aux skis d'une motoneige ou à un objet quelconque à l'aide d'un boulon.

## MÉMOIRE DESCRIPTIF

### TITRE DE L'INVENTION

Support de roue temporaire de motoneige

### DOMAINE DE L'INVENTION

L'invention concerne un dispositif du genre support qui permet de fixer temporairement une roue ou autre objet de même nature sur un ski de motoneige ou autre objet quelconque, et ainsi lui permettre de se déplacer sur des surfaces sans neige ou autres surfaces non prévue dudit objet quelconque, facilitant ainsi, les déplacements de la motoneige ou dudit objet quelconque.

### DESCRIPTION DE L'ART ANTÉRIEUR

Une motoneige est conçus pour se déplacer sur la neige, elle est donc munie d'une chenille pour la motricité et de un à deux skis pour la conduite. Les skis ont ,en autres, des lisses qui leurs permettent de circuler avec contrôle sur la glace. Ces dernières usent très vite lorsqu'elles sont en contact avec les surfaces tel que le bitume ou le ciment que l'on rencontre sur les vois publique, dans les entrées de cours ou dans les garages. Sans moyen de protéger ces lisses, ces dernières ne dure guère que quelques milliers de kilomètres rendant par le fait même la motoneige moins contrôlable et donc moins sécuritaire.

Ils existe plusieurs inventions qui permettent au motoneige de se déplacer sur la route ou autres surfaces dont la neige est absente tout en protégeant les lisses de l'usure.

Les brevets suivants ont tous une solution pour ce problème

**CA 2231822, CA 2647375, CA 2264374, CA 2256846**

### OBJECTIFS ET AVANTAGES

Ce qui distingue cette invention par rapport à tous ce qui a été fait dans le domaine sont sa simplicité de fabrication, d'installation, et d'utilisation en plus de sont poids de quelques onces qui est des plus négléageable. Aucun outils, braquettes ou barrures quelconque n'est nécessaire pour installer ou enlever la roue de l'invention. La roue ne demeure pas sur le skis comme les inventions précédantes une fois enlevée, elle y est plutôt rangé dans un compartiment sur la motoneige ou a tout autre endroit prévue pour cette fin.

Deux grande cathégorie de motoneiges ne peuvent utiliser, et par le fait même, n'utilise pas les inventions précédantes à celle ci, on parle surtout des deux cathégories de motoneiges qui sont les motoneige sports et les motoneige hors routes.

Les motoneiges sports ne peuvent se permettre d'ajouter du poids sur les skis. Les inventions précédante font en sorte que la roue est laissé sur le skis avec tout son mécanisme même quand cette dernière ne sert pas et quelle ne touche pas le sol, ce qui augmente considérablement le poids sur les skis, ce qui réduit considérablement l'efficacité de la suspension avant, à absorbé les bosses et, par de ce fait, rend la motoneige moins contrôlable et plus instable.

Pour ce qui est de la cathégorie hors route, qui ont comme terrain de jeux les endroits les plus enneigé, souvent avec plusieurs pieds de neige sans que personne d'autres n'est fait de chemin avant , ou dans des sous bois plein de branches qui peuvent venir se prendre dans le mécanisme et la roue des inventions précédantes. Ce type de motoneige à besoins d'un support de roue très léger, simple et sans mécanisme quelconque, le poids de la roue ne doit pas rester sur le ski lorsqu'il n'est pas utilisée pour ces deux catégories.

Les autres avantages par rapport aux inventions précédantes sont :

- coup peut élevé à la fabrication, peut être machiné, soudé ou coulé
- peut être fait avec plusieurs type de matériaux comme l'aluminium, le fer, le titane et même avec certains plastics résistant.
- les supports ne sont ni gauche ni droit, On fabrique deux fois le même support qui fait pour les deux cotés, ce qui procure une grande simplicité de fabrication.
- On retrouve les roues nécessaires en grande quantités chez les fournisseurs de pièces de

- motoneiges et plusieurs modèles font l'affaire à cette invention.
- Le dispositif complet comprend le support de roue temporaire et la roue, un dispositif complet est requis pour chaque ski dont ce dernier fournit le boulon pour fixer le dispositif.

Afin de simplifier la compréhension de l'invention, se référer aux dessins suivants :

#### BRÈVE DESCRIPTION DES DESSINS

La **Figure 1** est la vue de face du bras de suspension de la motoneige, du ski, du support de roue temporaire et du boulon. Une coupe du support de roue temporaire et du ski y est effectuée afin de révéler le moyen par lequel le support est fixé au ski de la motoneige.

La **Figure 2** est la vue isométrique du bras de suspension, du support de roue temporaire et du ski.

La **Figure 3** est une vue du bras de suspension, du ski et de la roue sur le support de roue temporaire.

La **Figure 4** est la vue isométrique du support de roue temporaire.

La **Figure 5** est la vue de côté du support de roue temporaire.

La **Figure 6** est la vue de face du support de roue temporaire.

La **Figure 7** est la vue de face du support de roue temporaire avec une coupe révélant la base de soutien et la base d'appui du roulement à billes de la roue.

La **Figure 8** est la vue arrière du support de roue temporaire.

La **Figure 9** est la vue coupée du support de roue temporaire et de la roue faisant la démonstration de la mise en place de ladite roue.

La **Figure 10** est la vue coupée du support de roue temporaire et de la roue faisant la démonstration de ladite roue en place sur ledit support de roue temporaire.

#### DESCRIPTION DE LA RÉALISATION PRÉFÉRENTIELLE

Dans la description de l'invention qui suit et dans les dessins qui l'accompagnent, les chiffres semblables renvoient à des parties identiques des diverses figures.

La **Figure 1** montre le bras **1** et son sens de pivotement **200**, qui est une partie de la suspension avant de la motoneige où il y est attaché le ski **2** par le boulon **6** boulonné dans le support de roue temporaire **3** par le taraudage **3.1**.

La **Figure 2** montre une vue isométrique du bras de suspension **1** de la motoneige, le ski **2** et le support **3** dans leur ensemble prêt à être utilisé.

La **Figure 3** montre une motoneige **100** se déplaçant en direction **110** ayant une paire de skis dont l'un des skis **2** est monté sur une partie du bras de suspension **1**, le support de roue temporaire **3** où y est installée la roue **4** avec son roulement à billes **5**.

La **Figure 4** montre une vue isométrique du support de roue temporaire fabriqué de telle sorte qu'une encoche **3.8** soit la base d'assise du roulement à billes de la roue lorsque le poids de la motoneige y est appliqué, qu'une autre encoche **3.6** soit la base de soutien du roulement à billes de la roue lorsque cette dernière ne touche pas le sol. La partie **3.3** est un dégagement d'une certaine profondeur formé de trois coupes dont la principale est horizontale et les deux autres qui sont situés à chaque extrémité ont un certain angle. Les parties, **3.17**, **3.18**, **3.19**, **3.20** sont reproduites sur le côté opposé et forment un octogone qui, pour la réalisation préférentielle machinée, procure des soutiens aux outils de coupes. Une version coulée dans quelques autres matériaux du support temporaire de roue aurait une forme quelconque.

La **Figure 5** montre une vue de côté dudit support de roue temporaire où une encoche **3.8** fabriquée par les parties **3.4** et **3.15** qui forme la base de soutien avec ces appuis latéraux ainsi qu'une autre encoche **3.6** fabriquée par les parties **3.4** et **3.16** qui forment la base d'appui avec ces appuis latéraux, tous deux, offrant prisent au roulement à billes de la roue. La partie **3.3** est un dégagement. La partie **3.1** est un taraudage exécuté dans la partie **3.2**. L'angle moyen formé entre les parties **3.5** et **3.7** est aussi un dégagement.

La **Figure 6** montre une vue de face du support de roue temporaire illustrant en parties le dispositif de retenue dont la partie **3.5** est délimité en sa largeur par la partie **3.9**. La partie qui fait le joint entre la partie **3.5** et **3.7** à un angle modéré de plus ou moins  $20^\circ$  vers le bas et l'intérieur. La hauteur de la partie **3.5** et **3.7** est délimitée par le bas par la partie **3.14** et par le haut par la partie **3.12**. Cette dernière est un peu plus grande que le diamètre du centre du roulement à billes de la roue d'environ 10%. Les parties **3.10**, situé de chaque côté de la partie **3.7** est un dégagement à angle plus ou moins  $45^\circ$  ainsi que les parties **3.11** qui sont situées de chaque côté, à plus ou moins  $45^\circ$  et au  $3/4$  par le haut de la partie **3.5**. Les parties **3.10** et **3.11** forment un dégagement pour faciliter la mise en place de la roue.

La **Figure 7** montre une vue coupée de face pour révéler la forme de la base d'appui et de la base de soutiens du roulement à billes par les faces **3.6**, **3.8** ainsi que sont flanc **3.9**. La partie **3.4** nous révèle comment la partie est en continuité par rapport au reste du support temporaire de roue.

La **Figure 8** montre la vue arrière du support temporaire illustrant en parties le dispositif de fixation pour révéler l'emplacement du taraudage **3.1** qui est à plus ou moins au  $3/4$  du support temporaire de roue sur la partie **3.2**.

La **Figure 9** démontre l'insertion de la roue **4** sur le support de roue temporaire **3**. On y voit en coupe le taraudage **3.1**, la roue **4**, son roulement à billes **5**, les bases d'appuis du roulement **3.6** et **3.8**, les appuis latéraux **3.4**, **3.15** et **3.16**. On voit le dégagement **3.13** permettant d'insérer la roue **4** dans un angle d'environ  $20^\circ$ . Les flèches **10**, **11** et **12** indiquent les 3 premières étapes sur quatre de la direction à prendre pour y insérer la roue **4**, la dernière étape **13** est sur la **Figure 10**.

La **Figure 10** démontre la roue **4** installée sur le support de roue temporaire **3**. On y voit en coupe le taraudage **3.1**, la roue **4**, son roulement à billes **5**. On peut voir que la roue **4** est retenue dans le haut vers l'avant par l'appui latéral **3.16**, par le bas vers l'avant par l'appui latérale **3.15** et vers l'arrière l'appui latérale **3.4**. La flèche **13** indique la dernière étape et direction à prendre pour y insérer la roue **4**.

#### SOMMAIRE DE L'INVENTION

Un dispositif du genre support de roue temporaire de motoneige fixé par le boulon **6** sur le ski **2** et où une roue **4** y est installée lorsque nécessaire.

Le dispositif comprend :

- une base d'appui **3.8** formée des parties **3.15** et **3.4** dont la profondeur est de 0.125 millième de pouce de la partie **3.14** à la partie **3.8** dont la distance entre les parties **3.15** et **3.4** est de un peu plus de la largeur du roulement à billes **5**.
- une base de soutien **3.6** formée des parties **3.16** et **3.4** dont la profondeur est 0.345 millième de pouce de la partie **3.12** à la partie **3.6** et dont la distance entre **3.4** et **3.16** est un peu plus de la largeur du roulement à billes **5**.
- un dispositif de retenue composé des parties **3.4**, **3.5**, **3.7**, **3.10**, **3.11**, **3.12**, **3.14**, **3.15**, **3.16**
- un dispositif de fixation composé des parties **3.1**, **3.2**, **3.3**, **3.17**, **3.18**, **3.19**, **3.20**
- d'un dégagement **3.3** formé d'une partie horizontale et de deux parties à l'angle de chaque côté de la partie horizontale.
- d'un dégagement **3.7** formé par un angle léger de  $20^\circ$  séparant la partie **3.5** de **3.7**
- d'un dégagement formé de la partie **3.14** et des angles plus ou moins  $45^\circ$  des parties **3.10** se situant de chaque côté de la partie **3.7**.
- d'un dégagement formé de la partie **3.12** et des angles plus ou moins  $45^\circ$  des parties **3.11** se situant de chaque côté de la partie **3.5**
- La partie du support formée des parties **3.17**, **3.18**, **3.19**, **3.20** peut avoir une forme quelconque qui, selon la méthode de fabrication peut changer sans changer l'efficacité du support. La forme octogonale ici a été choisie quand le support est machiné pour y faciliter le maintien du support de roue temporaire pendant le machinage.
- La partie formée de **3.5**, **3.7** dont la distance entre la partie **3.14** et **3.12** est légèrement plus grande que la dimension intérieure du roulement à billes **5**.

**FONCTIONNEMENT**

Sur une motoneige dont ce dispositif de support de roue temporaire serait installé, lorsque le motoneigiste voit la nécessité d'avoir des roues pour rouler sur la route ou tout autre revêtement autre que la neige, il prend les roues du coffre à bagage ou de tout autre genre de support de rangement, lève le ski avec la poignée prévue à cette effect d'une main et y pose la roue en passant le haut du roulement à billes **5** au dessus de la partie **3.12** du support de roue temporaire comme montré en **10**, ensuite il pousse la roue vers le bas la roue dans la partie **3.6** comme s'est démontré en **11** et dans un mouvement circulaire du haut vers le bas comme démontré en **12** de la *Figure 9*, ensuite, il amène la partie du bas de l'intérieur du roulement **5** vis-a-vis la partie **3.8** du support de roue temporaire. Il ne reste qu'à relâcher la poignée du ski **2** pour que la roue se retrouve en place comme démontré en **13** de la *Figure 10*, coincé entre **3.15**, **3.16** et **3.4** et reposant sur **3.8**, par ce fait, élevant le ski de manière à ce qu'il ne touche plus le sol, par le fait même permettant à la motoneige de rouler maintenant sur la route. Lorsque le motoneigiste est de nouveau sur de la neige, il lève le ski avec la poignée prévue à cette effect, baisse la roue pour la dégager de la partie **3.8** et dans un mouvement circulaire de bas en haut, enlève la roue du support de roue temporaire, relâche la poignée du ski qui de nouveau touche le sol, prend la roue et la remet dans son coffre à bagage ou tout autre genre de support de rangement. La motoneige est alors prête à se déplacer à nouveau sur la neige.

D'autres objets et champs d'applications de la présente invention se dégageront de la présente description au fur et à mesure qu'une personne versée dans l'art prendra connaissance des divers aspects de l'invention. Les présentes descriptions, aussi détaillées soit elles, ne présentent que des applications préférées de l'invention et ne sont données qu'à titre d'illustration. Il est entendu que toute personne ingénieuse et expérimentée dans le domaine pourra y apporter divers changements et adaptations et ce, sans que l'application réalisée ne sorte de la portée de la présente invention. Il est bien entendu que le mode de réalisation de la présente invention qui a été décrit ci-dessus, en référence aux dessins annexés, a été donné à titre indicatif et nullement limitatif, et que des modifications et adaptations peuvent être apportées sans que l'objet s'écarte du cadre de la présente invention.

**LEGENDE**

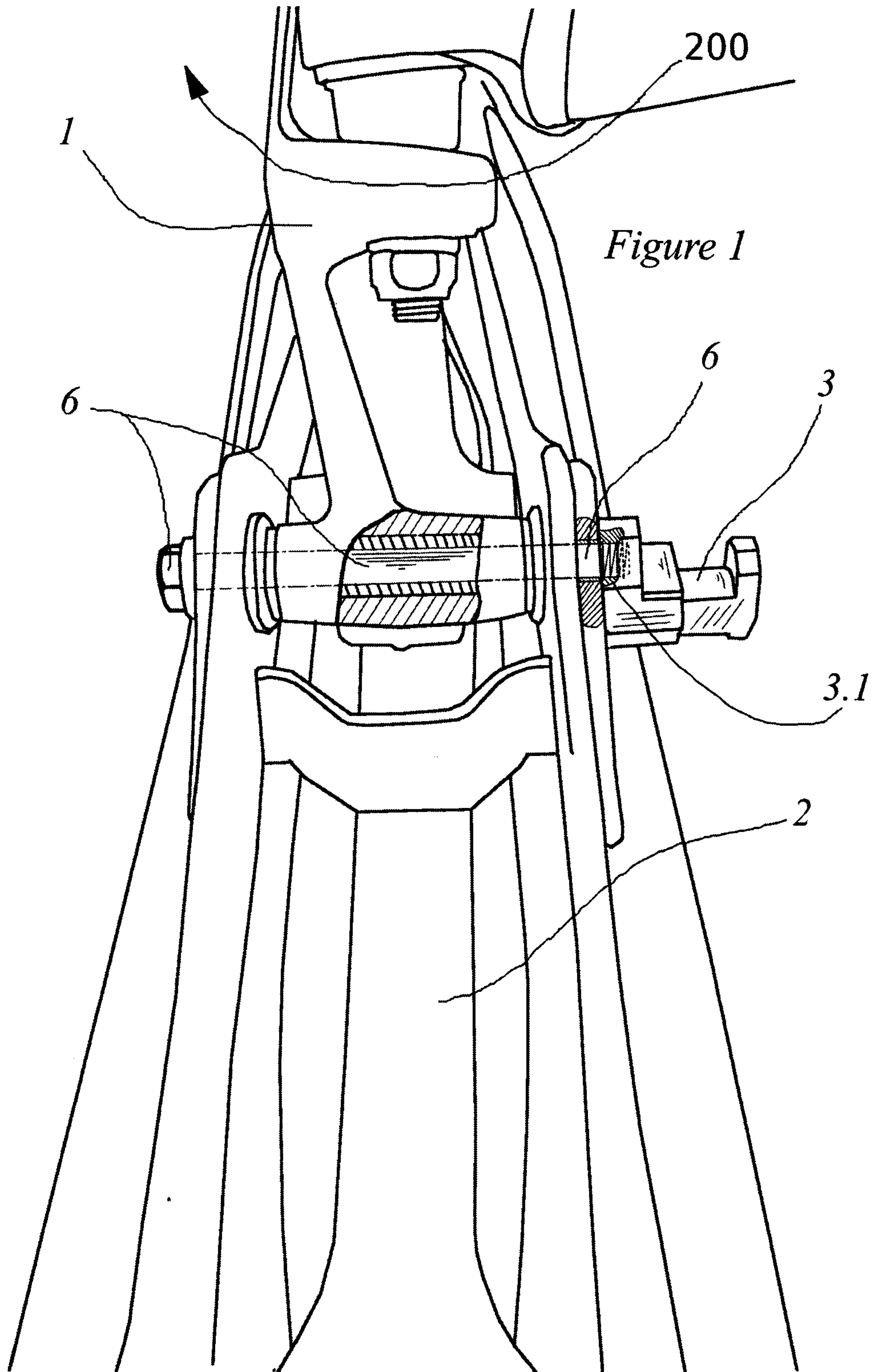
- 1 Bras de suspension de motoneige
- 2 Skis
- 3 Support de roue temporaire
- 3.1 Taraudage
  - 3.2 Partie arrière du support temporaire de roue
  - 3.3 Dégagement formé de trois parties
  - 3.4 Parti d'appui latéral du roulement à bille de la roue
  - 3.5 Partie de face délimitée par 3.7, 3.9, 3.11 et 3.12
  - 3.6 Base de soutien du roulement à billes de la roue lorsque le ski est levé
  - 3.7 Dégagement à angle délimité par les parties 3.5, 3.10 et 3.14
  - 3.8 Base d'appui du roulement à billes de la roue lorsque cette dernière est en place
  - 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13 3.14  
Sont des dégagements pour faciliter la mise en place de la roue sur le support temporaire.
  - 3.15, 3.16  
Sont des appuis latéraux pour le roulement à billes de la roue
  - 3.17, 3.18, 3.19 et 3.20  
Forme un octogone qui aide à la fabrication de la version machiner du support de roue temporaire.
- 4 Roue
- 5 Roulement à billes de la roue
- 10, 11 et 12  
Sont les directions pour installer la roue sur le support de roue temporaire.
- 100 Motoneige
- 110 Direction de la motoneige
- 200 Sens de pivotement du bras de suspension 1

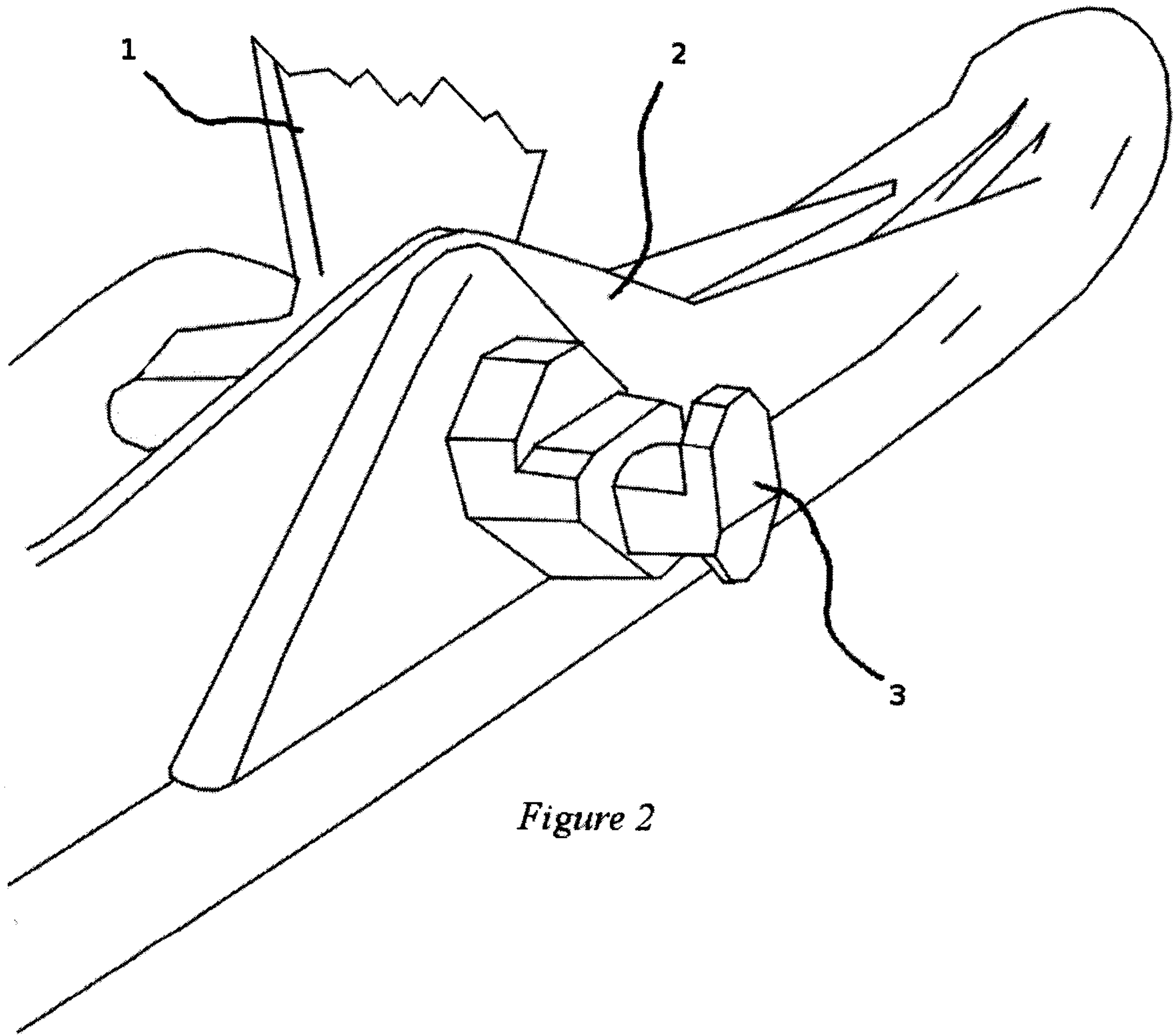
## **Revendication**

Les réalisations de l'invention au sujet desquelles un droit exclusif de propriété ou de privilège est revendiqué sont définies comme il suit:

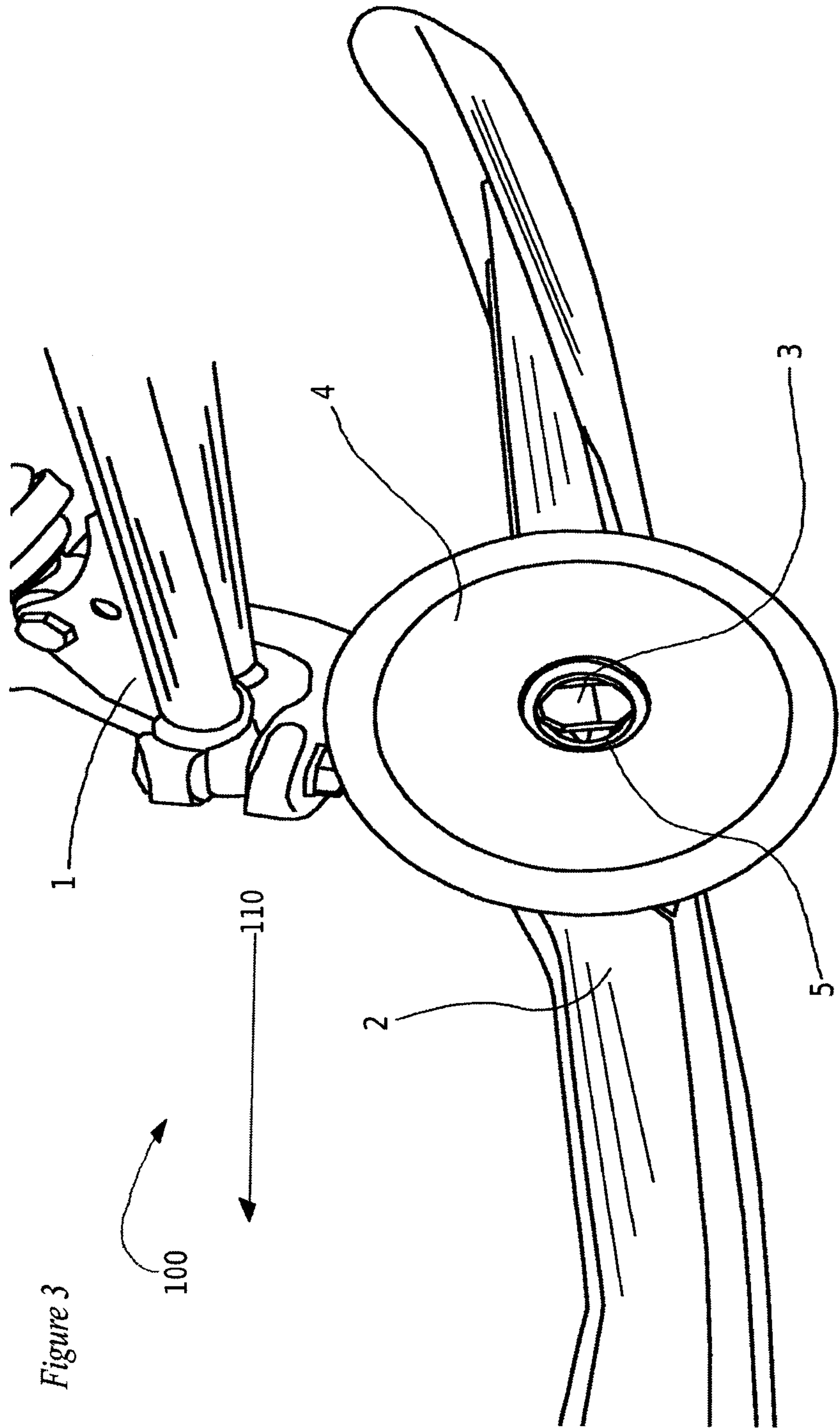
1. Sur une motoneige ayant une cabine et deux skis disposés extérieurement de ladite cabine, chacun desdits skis ayant un côté intérieur disposé essentiellement et parallèlement le long de ladite cabine, chacun desdit ski comprenant un axe de rotation (200) transversal audit ski, un dispositif du genre support de roue temporaire (3) disposé sur ledit côté intérieur dudit ski fixé par un boulon (6), ledit boulon servant à fixer ledit ski (2) sur le bras de suspension (1) ainsi que ledit support de roue temporaire, ledit support de roue temporaire permettant d'y installer une roue (4) avec son roulement à billes (5), ledit dispositif comprenant, un dispositif de retenue (3.4, 3.5, 3.7, 3.10, 3.11, 3.12, 3.14, 3.15, 3.16) formé d'une base d'appui (3.8, 3.4, 3.15) et d'une base de soutien (3.6, 3.4, 3.16) et comprenant aussi un dispositif de fixation (3.1, 3.2, 3.3, 3.17, 3.18, 3.19, 3.20).
2. Le dispositif de la revendication 1, caractérisé en ce que ladite base d'appui est formé par une surface horizontale (3.8) et par deux surfaces verticales (3.4) (3.15).
3. Le dispositif de la revendication 1, caractérisé en ce que ladite base de soutien est formé par une surface horizontale (3.6) et par deux surfaces verticales (3.4) (3.16).
4. Le dispositif de la revendication 1, caractérisé en ce que ledit dispositif de retenue est formé des surfaces verticales (3.4),(3.5), (3.15), (3.16), des parties à engles (3,7), (3.10), (3.11) et des parties horizontales (3.12), (3.14).
5. Le dispositif de la revendication 1, caractérisé en ce que ledit dispositif de fixation est formé par la surface verticale (3.2) où un taraudage (3.1) y est exécuté et des parties (3.17), (3.18), (3.19), (3.20).
6. Le dispositif de la revendication 2, caractérisé en ce que ladite base d'appui maintien et appui la partie basse du diamètre intérieur dudit roulement à billes de ladite roue lorsque ladite roue est installée sur ledit support de roue temporaire et que ladite roue est sur le sol.
7. Le dispositif de la revendication 3, caractérisé en ce que ladite base de soutien maintien et appuie la partie haute du diamètre intérieur dudit roulement à billes de ladite roue lorsque ledit ski et ladite roue ne touche pas le sol.
8. Le dispositif de la revendication 4, caractérisé en ce que ledit dispositif de retenue est délimité dans la hauteur par les surfaces horizontales (3.14) et (3.12) et est délimité par la largeur par les surfaces (3.9).
9. Le dispositif de la revendication 8, caractérisé en ce que ledit dispositif de retenue inclu les surfaces (3.15) et (3.16) desdit dispositifs de base et de soutiens.
10. Le dispositif de la revendication 8, caractérisé en ce que ledit dispositif de retenue inclu la surface (3.4) dudit dispositif de fixation.
11. Le dispositif de la revendication 10, caractérisé en ce que ledit dispositif de retenue retient la partie haute du diamètre intérieur dudit roulement à billes de ladite roue vers l'extérieur par la partie incluse (3.16) dudit dispositif de retenue.
12. Le dispositif de la revendication 10, caractérisé en ce que ledit dispositif de retenue retient la partie haute du diamètre intérieur dudit roulement à billes de ladite roue vers l'intérieur par la partie (3.4) dudit dispositif de retenue.
13. Le dispositif de la revendication 5, caractérisé en ce que ledit taraudage y est formé à plus ou moins le 3/4 de la distance verticale de bas en haut de ladite surface verticale (3.2).
14. Le dispositif de la revendication 13, caractérisé en ce que ladite surface verticale (3.2) est appuyé sur ledit côté intérieur dudit ski.
15. Le dispositif de la revendication 14, caractérisé en ce que ledit dispositif de fixation est fixé sur ledit ski (2) par ledit boulon (6) qui retient en place ledit ski, ledit dispositif de fixation servant de taraud audit boulon afin d'y retenir ledit ski.
16. Le dispositif de la revendication 4, caractérisé en ce que ledit dispositif de retenue à des dégagements (3.10) et (3.11) à un angle de plus ou moins 45° de la verticale.

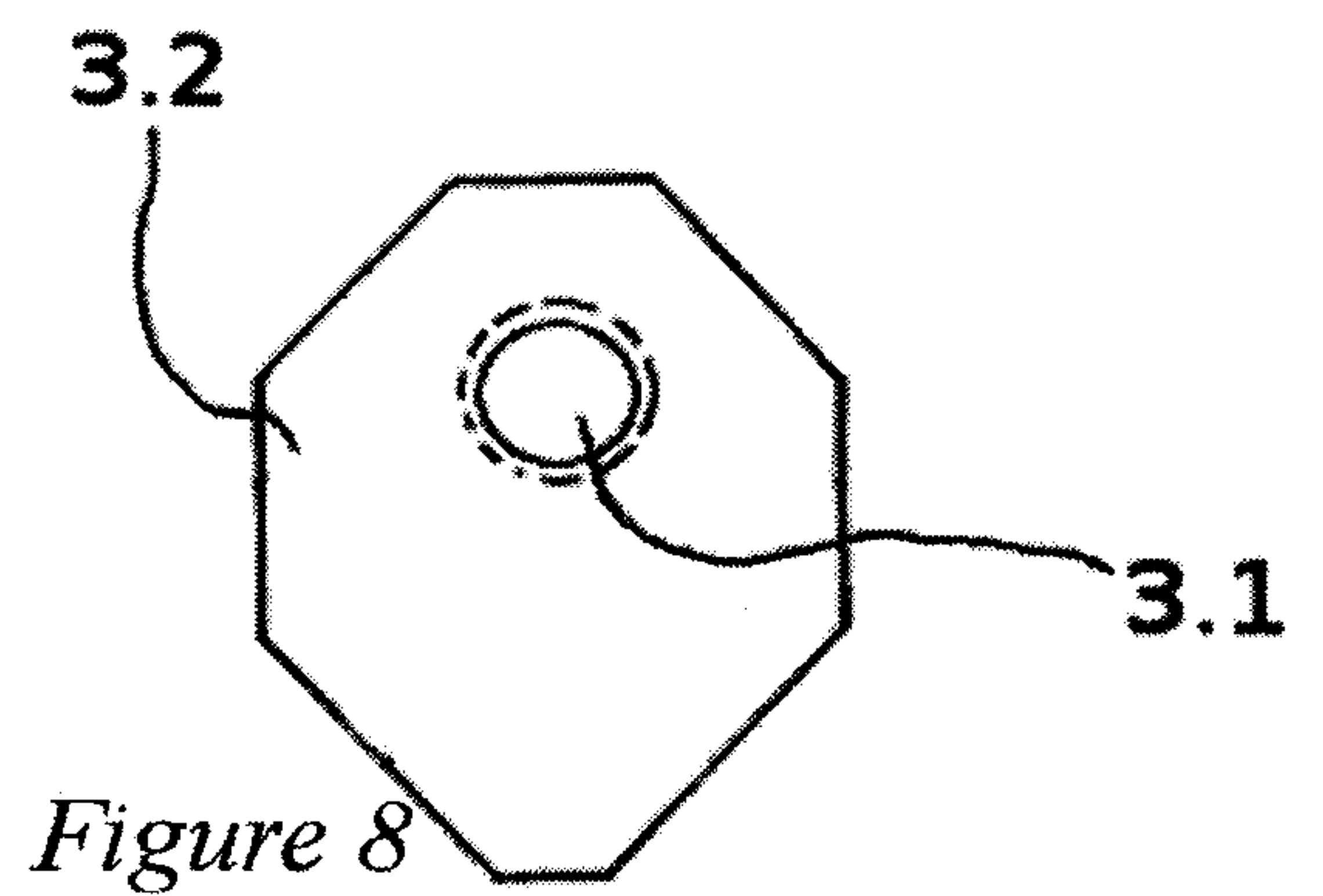
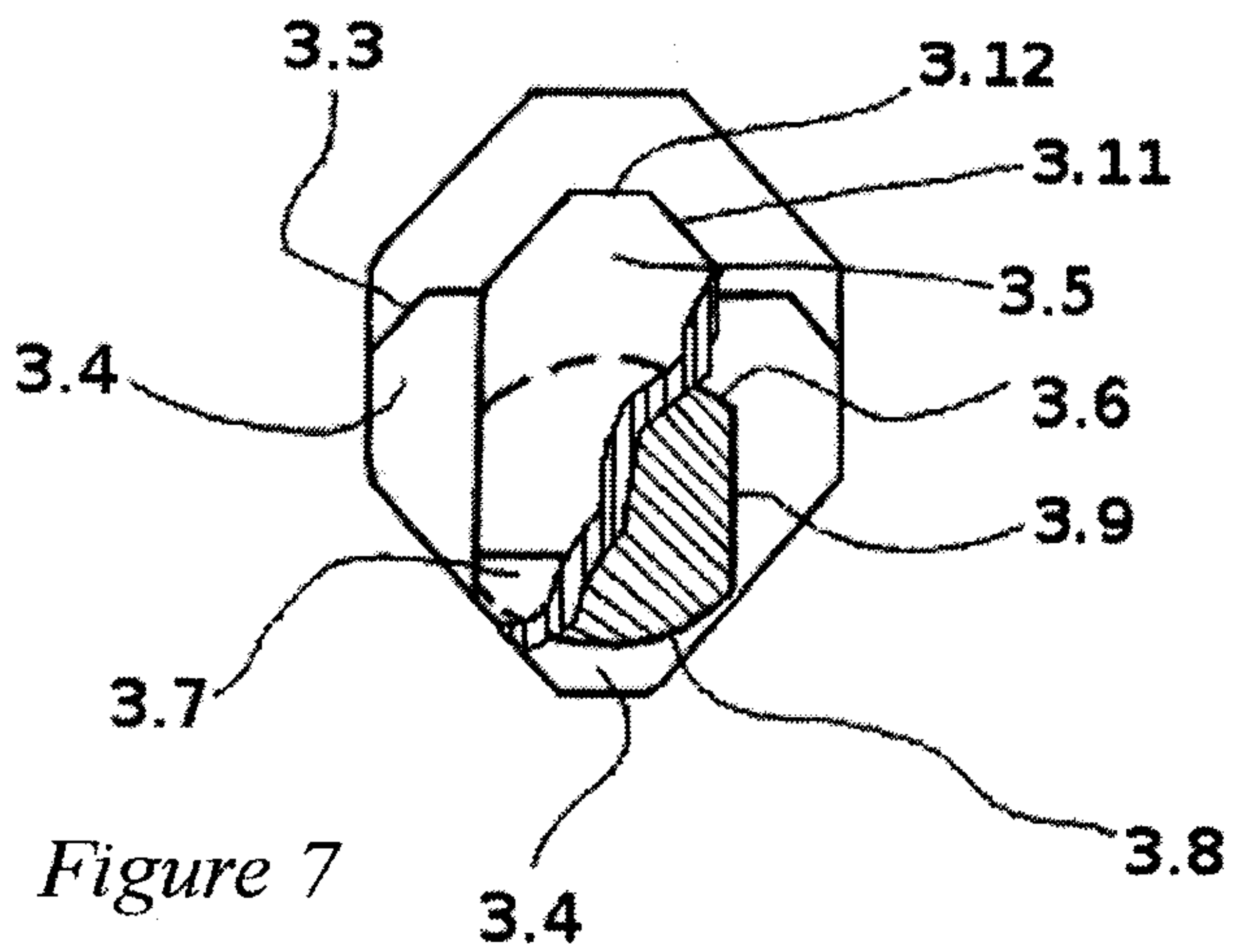
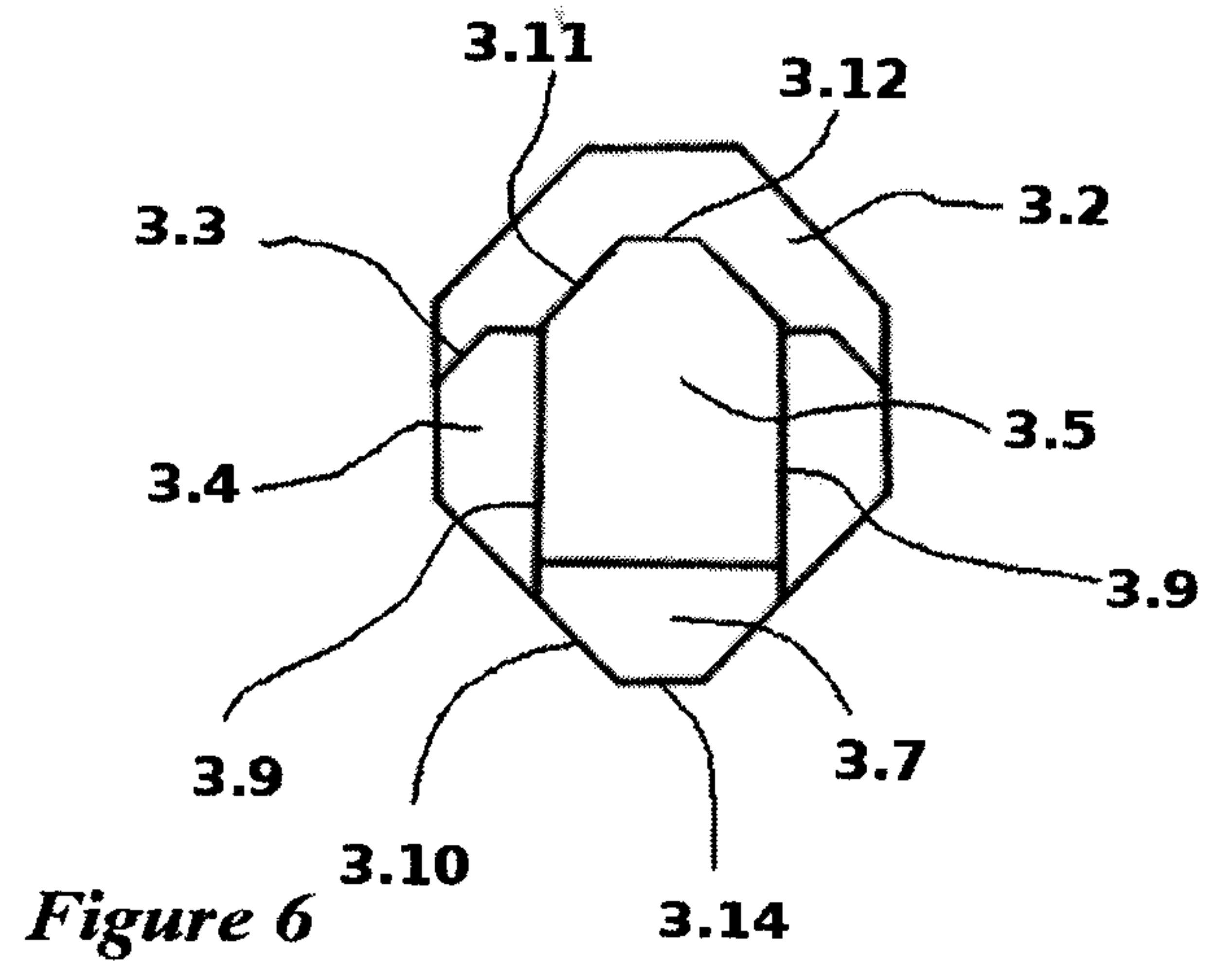
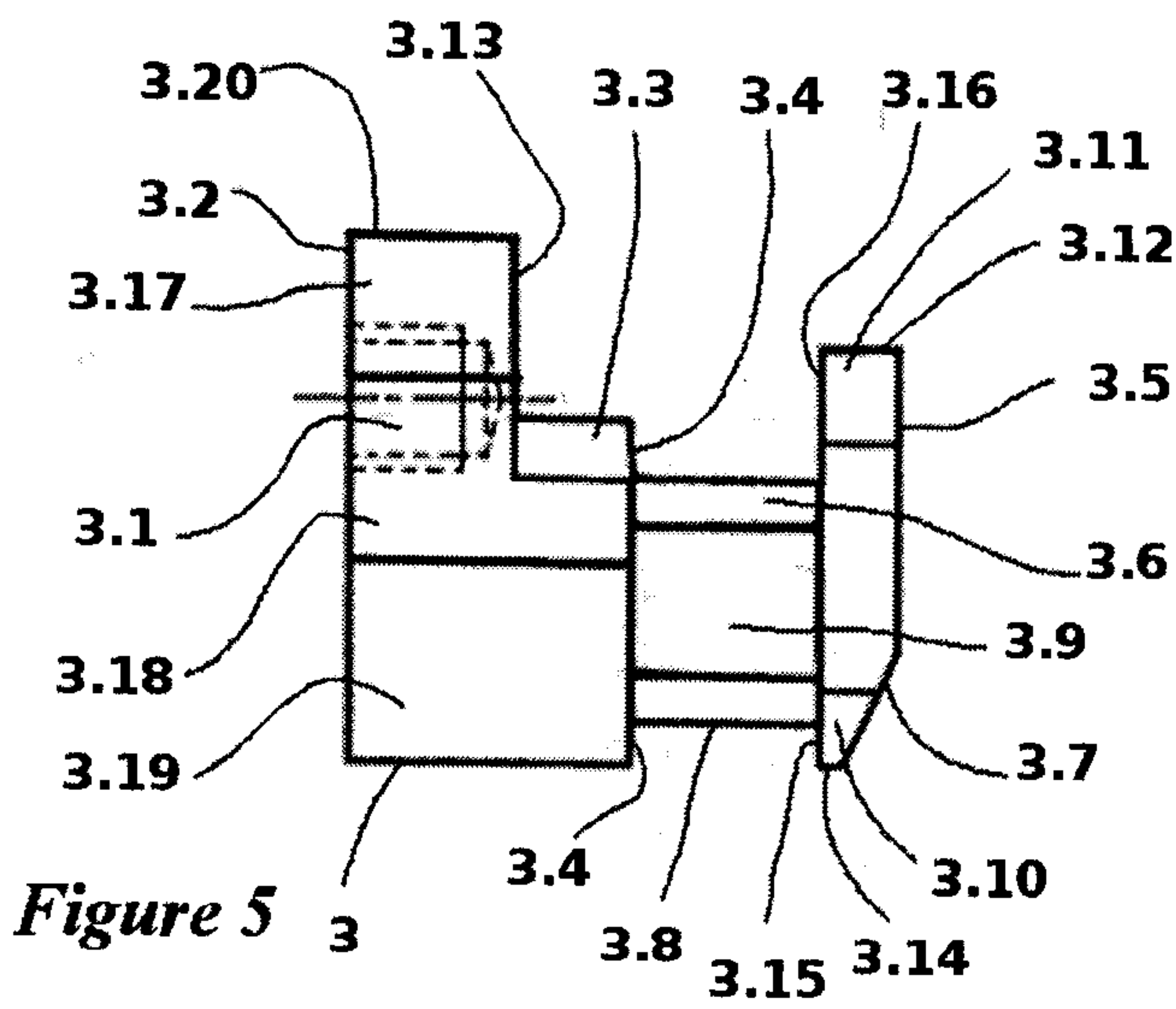
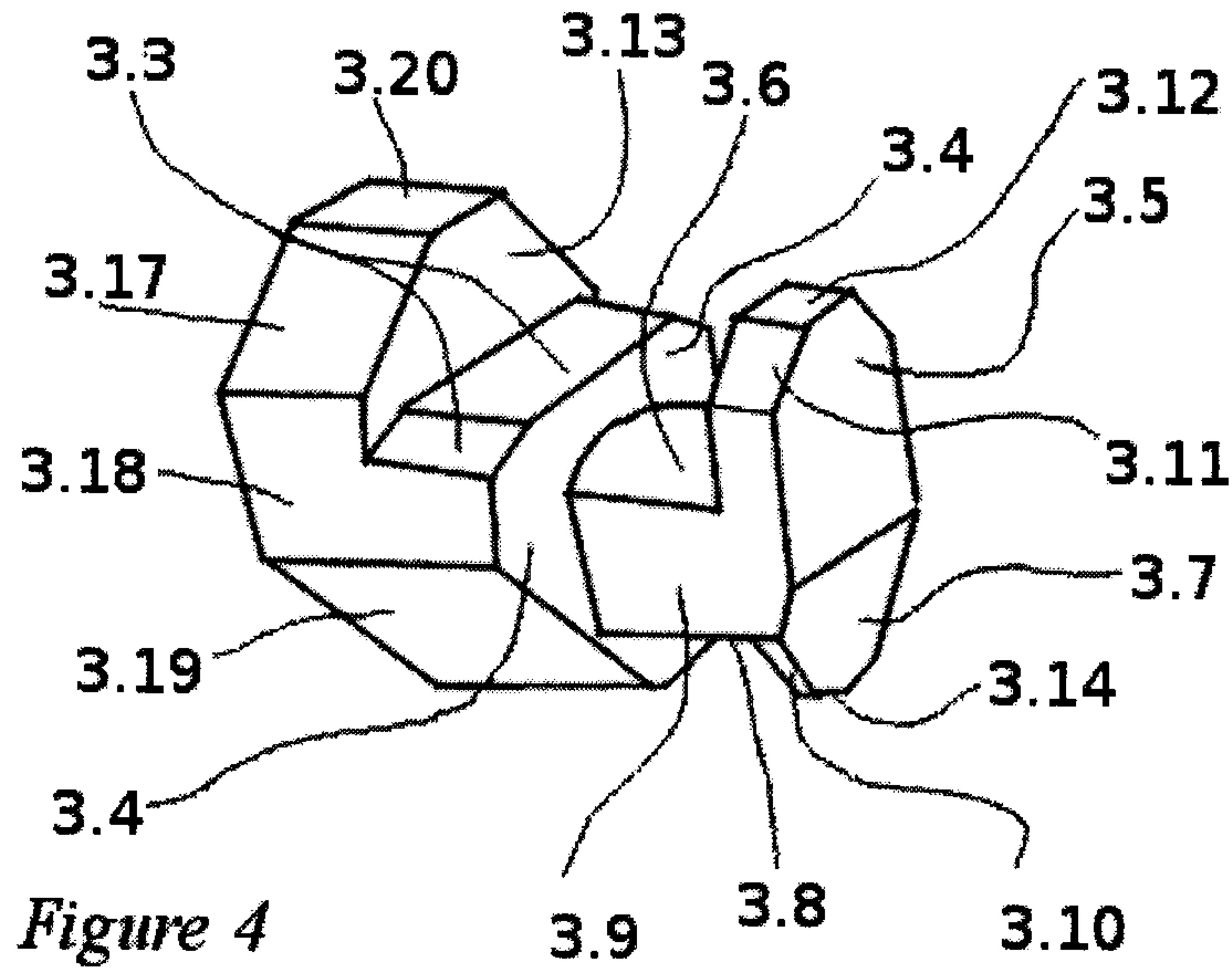
17. Le dispositif de la revendication 1, caractérisé en ce que ledit support de roue temporaire dispose d'un dégagement formé par une surface horizontale (3.3) et d'une surface verticale 3.13 étant destiné à faciliter l'insertion de ladite roue.
18. Le dispositif de la revendication 17, caractérisé en ce que ladite surface horizontale (3.3) est formé d'une surface horizontale et de deux petites surfaces inclinées dans le sens de la longueur de ladite surface horizontale et on des angles d'environ  $20^\circ$  et que ledit dégagement à une largeur qui rejoint ladite surface verticale (3.13).
19. Le dispositif de la revendication 16, caractérisé en ce que ledit dispositif de retenu dispose d'un dégagement formé par les surfaces 3.11 dont l'angle est plus ou moins  $45^\circ$  par rapport à la surface (3.12)
20. Le dispositif de la revendication 16, caractérisé en ce que ledit dispositif de retenu dispose d'un dégagement formé par les surfaces 3.10 dont l'angle est plus ou moins  $45^\circ$  par rapport à la surface (3.14)
21. Le dispositif revendiqué à 19 et 20, caractérisé en ce que la distance entre ladite surface (3.12) et ladite surface (3.14) soit la hauteur dudit dispositif de retenu.
22. Le dispositif de la revendication 21, caractérisé en ce que ladite hauteur dudit dispositif de retenu soit d'environ de 1.80% de plus que ledit diamètre intérieur dudit roulement à billes de ladite roue.
23. Le dispositif revendiqué de 1, caractérisé en ce que l'installation de ladite roue se fait en élevant ledit ski avec la poignée prévue à cette effect, en y insérant la partie haute du diamètre intérieur dudit roulement à billes dans le dispositif de soutiens avec un angle de plus ou moins  $40^\circ$  (10), avec un mouvement vers le bas (11) pour y faire entrer ladite roue sur ledit dispositif de soutiens, par un mouvement circulaire (12) d'environ  $40^\circ$ , on amène ladite roue vis-à-vis ladite base d'appui et on relache ladite poignée prévue à cette effect ce qui appuie la partie base du diamètre intérieur dudit roulement à billes de ladite roue sur ladite base d'appui (13), coinçant ladite roue entre ledit dispositif de fixation et ledit dispositif de retenu.
24. Le dispositif revendiqué à 1, caractérisé en ce que ledit support de roue temporaire ne requière aucun outils afin d'y installer et retirer ladite roue.
25. Le dispositif revendiqué à 1, caractérisé en ce que ledit support de roue temporaire ne requière aucune clips, braquettes ou tout autre objet du même type afin d'y retenir ladite roue.
26. Le dispositif revendiqué de 1 à 25, caractérisé en ce qu'il peut être produit dans la plus parts des matériaux assez solide pour supporter ladite motoneige ou autre objet quelconque.
27. Le dispositif revendiqué de 1 à 26, caractérisé en ce que ledit support de roue temporaire peut être produit par différent procédés comme le moulage ou machinage.
28. Le dispositif revendiqué de 1 à 27, caractérisé en ce que la forme dudit support de roue temporaire s'adapte au mode de fabrication et du matériaux employer.





*Figure 2*





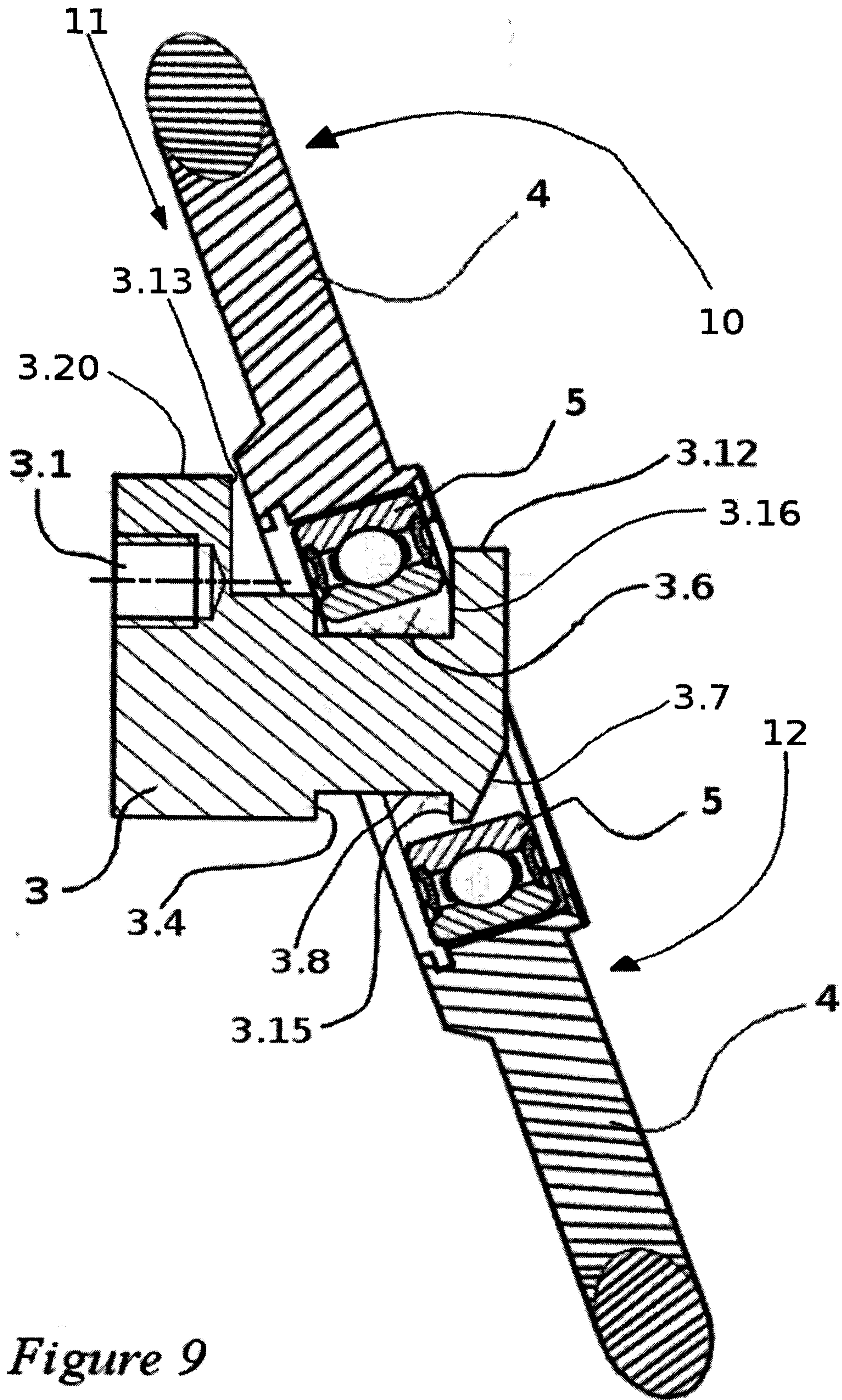


Figure 9

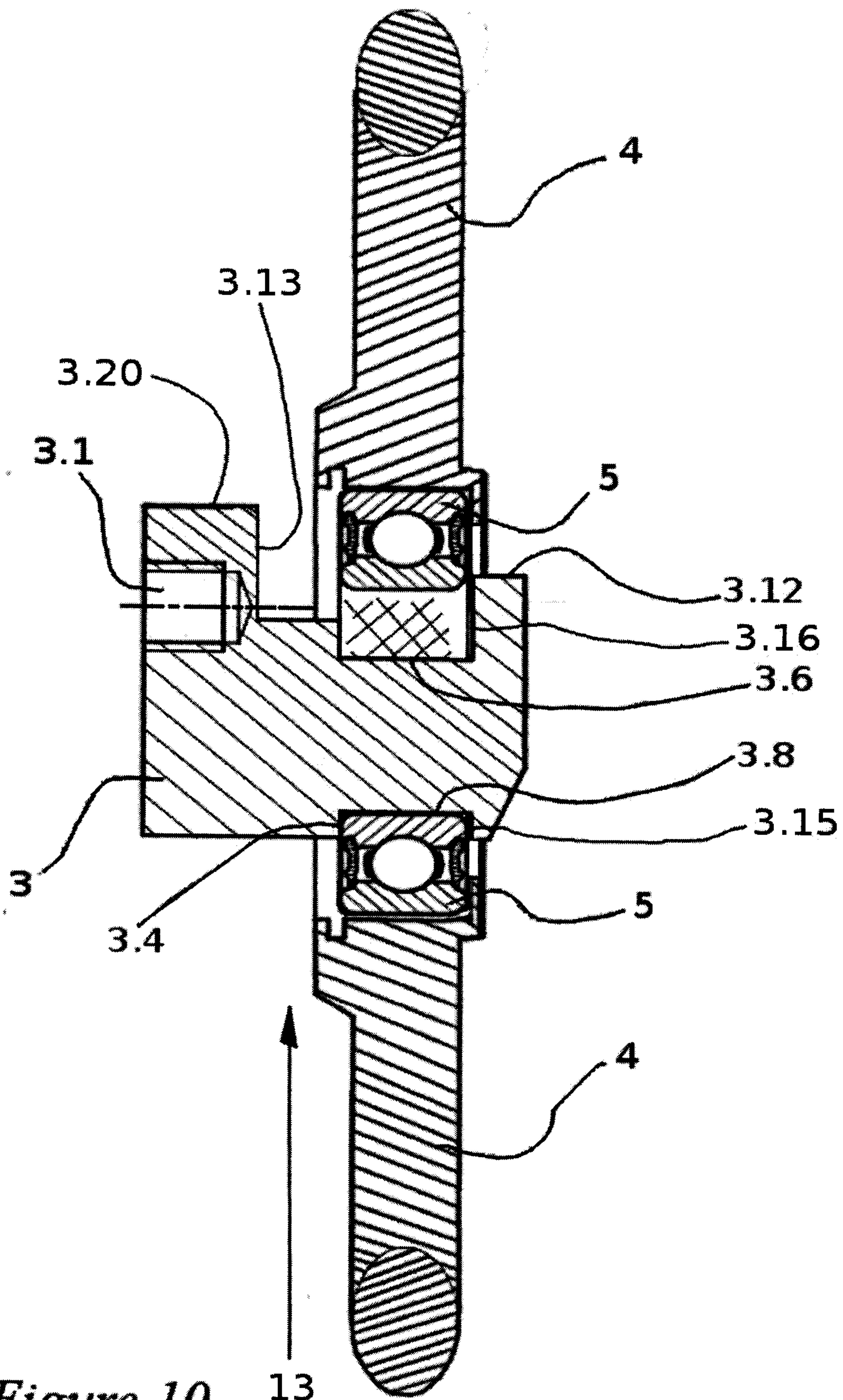


Figure 10

